



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Chinian régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Cloître, à 19 heures 30, sous la présidence de Catherine COMBES, Maire, suite aux convocations qui lui ont été adressées au moins trois jours francs avant la séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 17

PRÉSENTS : (11) Mme Catherine COMBES, Maire ;

M. Alain GHISALBERTI, M. Sylvain DÉCOR, Mme Marie-Claude MOTHE, Adjoints ;

Mme Monique LEROY, Mme Corinne TRINQUIER, Mme Sylvie MAURY, Mme Sandrine COUSTE, M. Luc FOURNIER, M. Yves CROS, M. Jean-François MADONIA, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : (0)

ABSENTS : (6) M. Philippe MARCON, Mme Julie BÉNÉZECH, M. Clément CHAPPERT, M. Lucien DUPRÉ, M. Bruno ENJALBERT, M. Patrice HANRIOT

ABSENT EXCUSÉ : (0)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Claude MOTHE.

DATE DE CONVOCATION : 25 mars 2025.

Après l'appel nominatif des membres du conseil et des pouvoirs, Mme le Maire constate que le quorum est atteint

1. Approbation PV du 03/03/2025

Le compte rendu du conseil municipal du 3 mars 2025 a été envoyé par courriel aux membres du Conseil Municipal.

Madame le Maire reprend les points abordés lors de cette séance pour rappel.

L'assemblée délibérante approuve le Procès-Verbal à l'unanimité.

2. Adoption du Compte Financier Unique de la commune

Madame le Maire explique qu'en application de l'article 205 de la loi de finances pour 2024, le CFU concerne « les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, les services d'incendie et de secours, les centres de gestion de la fonction publique territoriale, le Centre national de la fonction publique territoriale et les associations syndicales autorisées [...] » ainsi que quelques entités spécifiques listées dans l'article 205 de la loi de finances 2024.

Ainsi, le CFU devient obligatoire à partir des comptes 2026, soit une production du compte financier unique au plus tard au premier semestre 2027, pour toutes les entités publiques locales sous M57 ou M4 (M49 Budget assainissement).

Vu l'important travail comptable et financier de la collectivité, notre conseiller aux Décideurs Locaux et notre trésorier, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques ont sollicité la commune pour le passage de la collectivité au CFU dès 2025 pour les comptes 2024.

Le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune présenté se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Il est entièrement dématérialisé, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame le Maire commence en reprenant la synthèse des données de la vue d'ensemble du CFU Principal puis elle va dérouler chaque section, en dépenses et en recettes, en rappelant les projets, les travaux, les achats, les réalisations, ainsi que les différentes recettes ou encore le travail des services pour suivre les dossiers. Elle s'appuie sur une présentation projetée qui sera tenue à disposition du public en mairie.

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES				I	
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE				81	
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 959 153,03	2 197 270,75	4 156 423,78
	Recettes réalisées (1)	B	802 692,59	2 302 170,64	2 611 659,23
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisations budgétaires totales	D	2 300 888,59	2 504 571,09	4 805 459,68
	Dépenses réalisées (1)	E	757 286,43	2 021 026,16	2 778 312,59
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (4-3)	G = B - E	-147 603,84	281 144,48	133 540,64
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (4-2)	H	341 733,50	307 264,94	649 028,50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	194 129,72	588 442,42	782 572,14
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (4-1)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	194 129,72	588 442,42	782 572,14

Après s'être assurée que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées, Mme le Maire sort de la salle. Comme pour le compte administratif, l'ordonnateur le présente à l'assemblée mais il doit quitter la salle au moment du vote.

M. Alain GHISALBERTI, 1^{er} adjoint, fait voter les membres du Conseil Municipal et demande d'approuver le Compte Financier Unique du Budget Principal pour l'exercice 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

3. Adoption du Compte Unique Financier 2024 du budget annexe « Assainissement »

Madame le Maire procède selon la même méthode pour la présentation du CFU du budget annexe « Assainissement ».

Elle prend le temps de retracer l'ensemble des finances pour plus de compréhension et pour montrer la transparence des comptes publics de la commune. Elle revient sur la commission des lois de l'Assemblée nationale qui a adopté ce 3 mars la proposition de loi mettant fin à l'obligation de transfert des compétences eau et assainissement des communes aux intercommunalités, votée en octobre

dernier au Sénat. Elle explique les difficultés pour la commune d'avoir 2 interlocuteurs, un pour l'eau et l'autre pour l'assainissement. Il sera donc primordial d'étudier le dossier « assainissement » dès la fin de l'année pour 2026.

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET ASSAINISSEMENT - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE						A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	839 085,34	82 000,00	921 085,34	
	Recettes réalisées (1)	B	232 453,81	70 297,91	302 751,72	
	Restes à réaliser	C	169 874,00	0,00	169 874,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	925 064,75	192 533,06	1 117 597,81	
	Dépenses réalisées (1)	E	475 579,56	161 242,18	636 821,74	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-243 125,75	-90 944,27	-334 070,02	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	85 979,41	110 533,06	196 512,47	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent/déficit	G + H	-157 146,34	19 588,79	-137 557,55	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	169 874,00	0,00	169 874,00	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	12 727,66	19 588,79	32 316,45	

Après s'être assurée que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées, Mme le Maire sort à nouveau.

M. Alain GHISALBERTI fait voter les membres du Conseil Municipal et leur propose d'approuver le Compte Financier Unique du budget annexe « Assainissement » pour l'exercice 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à nouveau à l'unanimité.

4. Adoption du Compte Unique Financier 2024 du budget annexe « Maison de Santé »

Madame le Maire procède selon la même méthode pour la présentation du CFU du budget annexe « Maison de Santé ». Elle passe rapidement sur la section de fonctionnement qui est à zéro puisque le bâtiment est en phase de travaux.

MAISON DE SANTE - BUDGET MAISON DE SANTE - CFU - 2024

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	2 014 990,18	0,00	2 014 990,18	
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser	C	206 878,00	0,00	206 878,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 014 990,18	0,00	2 014 990,18	
	Dépenses réalisées (1)	E	199 429,80	0,00	199 429,80	
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-199 429,80	0,00	-199 429,80	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	0,00	0,00	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-199 429,80	0,00	-199 429,80	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	206 878,00	0,00	206 878,00	
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	7 448,20	0,00	7 448,20	

Après s'être assurée que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières, suffisamment justifiées, Mme le Maire sort pour ce dernier CFU.

M. Alain GHISALBERTI fait voter les membres du Conseil Municipal et leur propose d'approuver le Compte Financier du budget annexe de la « Maison de Santé » pour l'exercice 2024.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

5. Vote du taux d'imposition 2025

Mme le Maire explique à l'assemblée que conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, la date limite de vote des taux de fiscalité directe locale est fixée au 15 avril.

Le vote des taux par une collectivité doit faire l'objet d'une délibération spécifique distincte du vote du budget et ce même si les taux restent inchangés.

A la suite de la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 des finances pour 2020, les taux de TH ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022. Ainsi, il n'était pas nécessaire d'en faire mention dans les délibérations fixant les taux d'imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022. Pour l'année 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale a été confirmé.

Mme le Maire indique que les données financières sont analysées chaque année avant le vote afin de poursuivre la mise en adéquation entre les ressources de la commune et les ressources des foyers des Saint-Chinianais.

Mme le Maire exprime la volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables en période de crise et d'inflation.

Mme le Maire demande au Conseil Municipal, de délibérer pour l'année 2025 et ainsi de maintenir les taux des contributions directes locales :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties = somme de la taxe communale 2020 (26,13 %) et de la taxe départementale 2020 (21,45 %), soit la TFPB à 47,58 % ;
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties, soit la TFPNB à 81,38 % ;
- Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation, soit la TH à 14,94 %.

IMPOTS LOCAUX	% 2019	% 2020	% 2021 et 2022	% 2023 et 2024
HABITATION	14,94	0	0	14,94 (habitation secondaire)
FONCIER BÂTI	26,13	26,13	47,58	47,58
FONCIER NON BÂTI	81,38	81,38	81,38	81,38

La dernière augmentation des impôts remonte à 2015.

IMPOTS LOCAUX	% 2025	Explications
HABITATION Résidences secondaires	14,94	Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales amenant à renommer cette taxe en « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation » à partir de 2023,
FONCIER BÂTI	47,58	(Taux 2020 Commune + Taux 2020 département) avec coefficient correcteur
FONCIER NON BÂTI	81,38	81,38

Volonté de la commune de ne pas augmenter la pression fiscale sur les contribuables en période de crise et d'inflation. L'équipe municipale sera attentive aux mécanismes compensatoires indiqués par l'état et étudiera les résultats annuellement pour poursuivre sa mise en adéquation entre les ressources de la commune et les ressources des foyers des Saint-Chinianais.

Madame Corinne TRINQUIER rappelle l'incompréhension de certains concitoyens à la lecture de leur feuille d'imposition comme l'année passée où le montant final avait augmenté. Madame le Maire confirme que les taux d'imposition de la commune n'ont pas augmenté sous leur mandat malgré la

situation financière qu'il fallait redresser. Elle explique que la base de calcul du foncier subit des variations indépendantes de la volonté de la commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

6. Affectation des résultats sur le Budget Principal 2025 de la commune

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que d'une manière générale, les documents budgétaires et financiers doivent être transmis dans un délai de 15 jours à compter de leur signature.

L'affectation des résultats intervient après le vote du CA ou du CFU, elle doit faire l'objet d'une délibération s'il y a un besoin de financement de la section d'investissement. Les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du CA ou du CFU :

- soit au budget primitif (BP) si la collectivité vote le CA ou du CFU avant le BP ;
- soit au budget supplémentaire (BS) si la collectivité vote le CA ou du CFU après le BP.

En 2024, la section de fonctionnement du budget principal affiche un excédent de 588 442,42 € et la section investissement un excédent de 94 129,72 €. La commune n'a donc plus de déficit à reporter.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver pour 2025, l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de 588 442,42 € au compte R 002 et d'approuver l'affectation des résultats excédentaires d'investissement de 194 129,72 € au R 001.

Elle rappelle au Conseil Municipal que la section d'investissement n'est plus aujourd'hui déficitaire grâce au travail mené depuis plus de 4 ans, soit une variation positive de près de 150 %.

Mme le Maire fait part qu'il n'y a pas de restes à réaliser « RAR » sur le budget principal 2024 devant être pris en compte sur 2025.

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 380 545,20	1 186 415,48
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 194 129,72
*		*	*
Total de la section d'investissement (2)		1 380 545,20	1 380 545,20
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 527 551,53	1 939 109,11
*		*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 588 442,42
*		*	*
Total de la section de fonctionnement (3)		2 527 551,53	2 527 551,53
*		*	*
TOTAL DU BUDGET (4)		3 908 096,73	3 908 096,73

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'affectation des résultats au budget principal de la commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

7. Approbation du Budget Primitif principal 2025 de la commune

Le budget est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. C'est lui qui autorise le Maire à engager les dépenses dans la limite des crédits votés et à percevoir les recettes votées par le Conseil Municipal.

Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante. Il est composé d'un budget principal et possiblement de budgets annexes en fonction des activités gérées par la collectivité.

La commune est dotée d'un budget principal et de 3 budgets annexes, à savoir : Assainissement, Maison de Santé et CCAS.

Mme le Maire rappelle les principes budgétaires : Annualité, Antériorité, Universalité, Unité, Equilibre, Sincérité. Elle présente le budget primitif principal 2025 en repartant d'une vision générale pour ensuite reprendre par section, les dépenses et les recettes afin de procéder au vote par nature mais également pour montrer la continuité des projets et les choix de la commune.

Elle rappelle également que le référentiel budgétaire et comptable M57 intègre les normes comptables élaborées par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics (CNoCP) et constitue le support de l'expérimentation du CFU et de la certification des comptes des collectivités locales. Les délais de convocation et de communication des documents budgétaires sont par conséquent différents qu'en M14 et concernent toutes les entités du bloc communal (communes, EPCI, syndicats, groupements).

Madame le Maire a fait le choix de transmettre la convocation au conseil en même temps que le projet de budget, soit 12 jours au moins avant la réunion. L'ensemble des documents a été envoyé le 25 mars 2025.

M57 - Commune	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	2 527 551,53 €	2 527 551,53 €
Investissement	1 380 545,20 €	1 380 545,20 €
Prévisionnel 2025	3 908 096,73 €	3 908 096,73 €

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 380 545,20	1 186 415,48
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 194 129,72
	Total de la section d'investissement (2)	1 380 545,20	1 380 545,20
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 527 551,53	1 939 109,11
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 588 442,42
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 527 551,53	2 527 551,53
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 908 096,73	3 908 096,73

DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses de Fonctionnement : Chapitres 011-012-014-023-042-65** (sauf art 65134-65734-65736211- 657363 - 65738) **-66-67**

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	791 640,00	0,00	781 500,00	781 500,00	781 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 251 100,00	0,00	1 211 000,00	1 211 000,00	1 211 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA/ Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	235 363,50	0,00	228 716,76	228 716,76	228 716,76
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 278 103,50	0,00	2 221 216,76	2 221 216,76	2 221 216,76
66	Charges financières	10 984,43	0,00	9 710,64	9 710,64	9 710,64
67	Charges spécifiques (3)	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 289 287,93	0,00	2 230 927,40	2 230 927,40	2 230 927,40

023	Virement à la section d'investissement (4)	134 084,10		188 021,92	188 021,92	188 021,92
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	81 199,66		108 602,21	108 602,21	108 602,21
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		215 283,76		296 624,13	296 624,13	296 624,13

TOTAL	2 504 571,69	0,00	2 527 551,53	2 527 551,53	2 527 551,53
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 527 551,53
--	---------------------

ADOPTÉ à l'unanimité

65134-65734-65736211- 657363 - 65738 « subventions et aides »

Pour le budget « MDS »

Mme le Maire revient sur le budget annexe « Maison De Santé », budget à caractère administratif, créé en 2024 et n'ayant pas encore de recettes de fonctionnement.

Le recours à la ligne de trésorerie en 2025 engendre une dépense de fonctionnement et nécessite donc que le budget communal abonde en lui versant une subvention d'un montant de 5 000 €.

Pour le budget « CCAS »

Mme le Maire rappelle que toutes les communes de 1 500 habitants et plus doivent disposer d'un CCAS, et celles de moins de 1 500 habitants peuvent en créer un (article L. 123-4 du Code de l'action sociale et des familles (CASF)). Elle rappelle également que le CCAS, étant une personne morale de droit public, distinct et autonome à l'égard de la commune, vote son budget indépendamment du vote du budget Ville. Le conseil municipal lors de son assemblée du 21/12/2020 a donc créé un nouveau CCAS par sa délibération N°2020-029.

Le Conseil d'Administration du CCAS se réunira le 8 avril pour voter son budget. Voici les éléments transmis pour le vote.

CCAS DE SAINT-CHINIAN - BUDGET CCAS - CFU - 2024

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					B1
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	12 491,08	12 491,08
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	12 491,08	12 491,08
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	15 000,00	15 000,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	12 353,25	12 353,25
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	137,83	137,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	2 508,92	2 508,92
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	2 646,75	2 646,75
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	2 646,75	2 646,75

Information sur la BP 2025 du CCAS :

M57 - CCAS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	12 508,92 €	12 508,92 €
Investissement	- €	- €
Prévisionnel 2025	12 508,92 €	12 508,92 €

Conseil d'administration du CCAS le 08/04/2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS				A
		DEPENSES	RECETTES	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
		0,00	0,00	
	Total de la section d'investissement (2)	0,00	0,00	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	12 508,92	9 862,17	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)	
		0,00	2 646,75	
	Total de la section de fonctionnement (3)	12 508,92	12 508,92	
	TOTAL DU BUDGET (4)	12 508,92	12 508,92	

65726211	territoriales Subv. HÂtiment admin sans ps moral	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
----------	---	------	------	----------	----------	------	----------	----------

COMMUNE DE SAINT-CHINIAN - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
657361	Subv. Fond. CCAS/CIAS	7 491,08	0,00		9 862,17	9 862,17	0,00	9 862,17	9 862,17
65744	Subv. Fond. autres établissements publics	1 400,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00

ADOPTÉ à l'unanimité

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FUNCTIONNEMENT (total)					42 100,00
65134	Subvention scolarisation ULIS hors secteur	Enseignement	Enseignement Catholique Notre Dame Saint-Pierre Béziers	Autre personne de droit privé	500,00
65736	Subvention fonctionnement	Enseignement	Collège Jean Jaures	Etablissement de droit public	500,00
65738	Subvention fonctionnement	Enseignement	RASED	Autre personne de droit public	400,00
65736	Subvention apprentissage	Enseignement	Lycee professionnel	Autre personne de droit public	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport-Evenement	ALASTYN EVENTS	Association	300,00
65748	Subvention fonctionnement	Citoyenneté	AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Association	150,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	AMICALE SAPEURS POMPIERS	Association	1 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture-Patrimoine	AMIS NOTRE DAME NAZARETH	Association	510,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	AOCSC RUGBY	Association	4 500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	ASSO SAVATE BOXING CLUB HERAULT	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	ASSOCIATION DES COMMERCANTS	Association	650,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	Association d'hippocal dance	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT AUX MALADES OU ACCIDENTES - APEMA	Association	100,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	ASSOCIATION SPORT Iaque Collège de St Chinian	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	EPGV CODEP 34	Association	700,00
65748	Subvention fonctionnement	Parents d'élèves	FCPE	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	FELIS CANIS	Association	650,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	FNACA	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	FOOTBALL OLYMPIQUE SUD HERAULT	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignements	Foyer socio éducatif Collège Jean Jaures	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	HAVANTSIKA	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	INSTITUT ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-CHINIAN	Association	15 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	LA BOULE DU VERNAZOBRES	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	LA GAULE ST CHINIANAISE	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	LA TOUR DU ROCHER	Association	100,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	LE SECOURS CATHOLIQUE	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Citoyenneté	AMICALE DES AINES	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	DIANE LA FACILE SANGUER	Association	1 500,00
65748	Subvention fonctionnement	Humanitaire	Lumières et Vie pour Madagascar	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	OCCE34	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	RICHESSES DU STCHINIANAIS	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	Saint Chinian Escalade	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	SOUVENIR FRANCAIS	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	SYNDICAT DE CHASSE	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	SYNDICAT DES ARTS & DU VIN	Association	2 000,00
65748	Subvention fonctionnement	Loisirs	UN FIL A LA PATCH	Association	500,00
65748	Subvention fonctionnement	Sport	VELO CLUB ST CHINIANAIS	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Autres	WIG DU LANGUEDOC ROUSSILLON	Association	200,00
65748	Subvention fonctionnement	Enseignement	Association sportive Ecole Jean Moulin	Association	840,00
65748	Subvention fonctionnement	Culture	VOCC	Association	800,00

Deux conseillers ne prennent pas part au vote des subventions aux associations, en raison de leur implication dans l'exécutif d'une d'entre elles : Mme Corinne TRINQUIER et M. Alain GHISALBERTI.

ADOPTÉ à 9 voix Pour.

• **Recettes de Fonctionnement : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	4 077,64	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 550,00	0,00	102 915,06	102 915,06	102 915,06
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	86 571,00	0,00	86 588,00	86 588,00	86 588,00
731	Fiscalité locale	1 273 597,00	0,00	1 110 220,00	1 110 220,00	1 110 220,00
74	Dotation et participations (3)	678 463,81	0,00	611 468,73	611 468,73	611 468,73
75	Autres produits de gestion courante (3)	33 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 196 259,45	0,00	1 937 191,81	1 937 191,81	1 937 191,81
76	Produits financiers	50,00	0,00	50,00	50,00	50,00
77	Produits spécifiques (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 196 409,45	0,00	1 937 241,81	1 937 241,81	1 937 241,81
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	867,30		1 867,30	1 867,30	1 867,30
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		867,30		1 867,30	1 867,30	1 867,30
TOTAL		2 197 276,75	0,00	1 939 109,11	1 939 109,11	1 939 109,11
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						588 442,42
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						2 527 551,53

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Dépenses d'Investissement : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET							II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT							C1
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	
018	REA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 205) (y compris opérations) (3)	125 473,95	0,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00	
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (6)	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 950 227,21	0,00	916 743,54	916 743,54	916 743,54	
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement		2 075 701,16	0,00	1 227 243,54	1 227 243,54	1 227 243,54	
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 132,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	123 434,36	0,00	121 434,36	121 434,36	121 434,36	
18	Compte de réserve affectation (BA, 1818) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses financières		153 566,36	0,00	121 434,36	121 434,36	121 434,36	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	
Total des dépenses réelles d'investissement		2 229 267,52	0,00	1 378 677,90	1 378 677,90	1 378 677,90	
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	867,30		1 867,30	1 867,30	1 867,30	
041	Opérations patrimoniales (7)	70 751,77		0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		71 619,07		1 867,30	1 867,30	1 867,30	
TOTAL		2 300 886,59	0,00	1 380 545,20	1 380 545,20	1 380 545,20	
+							
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00	
=							
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 380 545,20	

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	454 485,09	0,00	371 715,41	371 715,41	371 715,41
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	975 895,62	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
20	immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	81 248,23	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 511 628,94	0,00	671 715,41	671 715,41	671 715,41
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	61 468,56	0,00	69 325,94	69 325,94	69 325,94
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, région) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	100 000,00	0,00	118 750,00	118 750,00	118 750,00
Total des recettes financières		161 468,56	0,00	188 075,94	188 075,94	188 075,94
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 673 117,50	0,00	859 791,35	889 791,35	889 791,35
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	134 084,10		188 021,92	188 021,92	188 021,92
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	81 199,66		108 602,21	108 602,21	108 602,21
041	Opérations patrimoniales (10)	70 751,77		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		286 035,53		296 624,13	296 624,13	296 624,13
TOTAL		1 959 153,03	0,00	1 156 415,48	1 186 415,48	1 186 415,48
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						194 129,72
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						1 380 545,20

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme le Maire a fait lecture des chapitres par section avec vote et a proposé d'approuver ceux-ci. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité tous les chapitres.

8. Affectation des résultats sur le Budget Principal 2025 « Assainissement »

En 2024, la section de fonctionnement du budget annexe « Assainissement » affiche un excédent de 19 588,79 € et la section investissement un déficit de 157 146,34 €.

Mme le Maire explique que ce déficit est dû à un décalage de versements de 100 000 € du prêt pour les réseaux et de 69 874 € d'acomptes de subvention.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver pour 2025, l'affectation des résultats excédentaires de fonctionnement de 19 588,79 € au compte R 002 et d'approuver l'affectation des résultats déficitaires d'investissement de 157 146,34 € au R 001.

Mme le Maire fait part également des restes à réaliser sur 2024 devant être pris en compte sur 2025. Les RAR sont les dépenses ou les recettes engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice. Les règles de l'affectation des résultats sont énoncées dans les articles L2311-5 et R2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

- Dépenses justifiées par la confirmation du déblocage d'une partie du prêt et les conventions, avec les demandes d'acomptes soit pour 2024 un montant de 169 874 €.

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
		EXPLOITATION	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	138 480,39	118 891,60
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 19 588,79
	+	+	+
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	138 480,39	138 480,39
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	446 087,03	433 359,37
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	169 874,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 157 146,34	(si solde positif) 0,00
	+	+	+
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	603 233,37	603 233,37
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	741 713,76	741 713,76

9. Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 « Assainissement »

Mme le Maire rappelle que nous allons procéder de la même manière pour le vote du Budget Primitif 2025 Assainissement.

Le Budget Primitif Annexe Assainissement 2025 proposé prévoit :

M49- Assainissement	Recettes	Dépenses
Exploitation	138 480,39 €	138 480,39 €
Investissement	603 233,37 €	603 233,37 €
Prévsiionnel 2025	741 713,76 €	741 713,76 €

ASSAINISSEMENT DE SAINT-CHINIAN - BUDGET ASSAINISSEMENT - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1

EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	138 480,39
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	138 480,39

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	446 087,03
	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 157 146,34
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	603 233,37

TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	741 713,76

DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses d'Exploitation : Chapitres 011-012-014-023-042-65-66-67**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	29 080,30	0,00	16 918,38	16 918,38	16 918,38
012	Charges de personnel, frais assimilés	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des dépenses de gestion des services		71 080,30	0,00	58 918,38	58 918,38	58 918,38
66	Charges financières	7 450,72	0,00	7 076,64	7 076,64	7 076,64
67	Charges exceptionnelles	37 186,90	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		116 017,92	0,00	68 995,02	68 995,02	68 995,02
023	Virement à la section d'investissement (6)	13 984,53		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	62 530,61		69 485,37	69 485,37	69 485,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		76 515,14		69 485,37	69 485,37	69 485,37
TOTAL		192 533,06	0,00	138 480,39	138 480,39	138 480,39

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	138 480,39
---	-------------------

ADOPTÉ à l'unanimité

- **Recettes d'Exploitation** : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	80 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		82 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		82 000,00	0,00	111 000,00	111 000,00	111 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		7 891,60	7 891,60	7 891,60
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		7 891,60	7 891,60	7 891,60
TOTAL		82 000,00	0,00	118 891,60	118 891,60	118 891,60

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	19 588,79
---	------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	138 480,39
---	-------------------

ADOPTÉ à l'unanimité

- **Dépenses d'Investissement** : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	196 197,50	0,00	59 000,00	59 000,00	59 000,00
21	Immobilisations corporelles	684 959,72	0,00	365 463,10	365 463,10	365 463,10
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	881 157,22	0,00	424 463,10	424 463,10	424 463,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	13 732,33	0,00	13 732,33	13 732,33	13 732,33
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	13 732,33	0,00	13 732,33	13 732,33	13 732,33
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	894 889,55	0,00	438 195,43	438 195,43	438 195,43
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	0,00		7 891,60	7 891,60	7 891,60
041	Opérations patrimoniales (4)	30 175,20		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 175,20		7 891,60	7 891,60	7 891,60
	TOTAL	925 064,75	0,00	446 087,03	446 087,03	446 087,03

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	157 146,34
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	603 233,37

ADOPTÉ à l'unanimité

- **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
15	Subventions d'investissement	200 000,00	69 874,00	263 874,00	263 874,00	333 748,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	432 395,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	732 395,00	169 874,00	363 874,00	363 874,00	533 748,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	732 395,00	169 874,00	363 874,00	363 874,00	533 748,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	30 984,53		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	62 530,61		69 485,37	69 485,37	69 485,37
041	Opérations patrimoniales (4)	30 175,20		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	106 690,34		69 485,37	69 485,37	69 485,37
	TOTAL	839 085,34	169 874,00	433 359,37	433 359,37	603 233,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	603 233,37

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme le Maire a fait lecture et explication des chapitres par section avec vote et a proposé d'approuver ceux-ci. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité tous les chapitres.

10. Affectation des résultats sur le Budget Annexe 2025 « Maison de Santé »

En 2024, la section investissement affiche un déficit de 199 429,80 €. Mme le Maire explique que ce déficit est dû à un décalage de versements de 206 878 € d'acomptes de subvention.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal d'approuver pour 2025 l'affectation des résultats déficitaires d'investissement de 199 429,80 € au R 001.

Mme le Maire fait part également des restes à réaliser sur 2024 devant être pris en compte sur 2025.

- Dépenses justifiées par des conventions avec les demandes de paiements soit pour 2024 un montant de 206 878 €.

MAISON DE SANTE - BUDGET MAISON DE SANTE - BP - 2025

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS		II A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 216 300,00	2 208 851,80
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	206 878,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 199 429,80	(si solde positif) 0,00
Total de la section d'investissement (2)		2 415 729,80	2 415 729,80
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	5 000,00	5 000,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
Total de la section de fonctionnement (3)		5 000,00	5 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 420 729,80	2 420 729,80

11. Approbation du Budget Primitif Annexe 2025 « Maison de Santé »

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 29 janvier 2024, le Conseil Municipal a approuvé la création au 1er janvier 2024 d'un budget annexe relatif au projet de Maison de Santé et de le dénommer « budget annexe MDS ».

Pour ce deuxième budget primitif, le prévisionnel ne prévoit que majoritairement les dépenses et recettes d'investissement puisque cet équipement n'accueillera les futurs occupants qu'en 2025. Pour le fonctionnement, il est rappelé la subvention de la commune pour financer les dépenses liées à la ligne de trésorerie.

M57 - MDS	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	5 000,00 €	5 000,00 €
Investissement	2 415 729,80 €	2 415 729,80 €
Prévisionnel 2025	2 420 729,80 €	2 420 729,80 €

Création budget 2024 "Maison de Santé"

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Credits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 2 216 300,00	RECETTES 2 208 851,80
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	206 878,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 199 429,80	(si solde positif) 0,00
Total de la section d'investissement (2)		2 415 729,80	2 415 729,80
VOTE	Credits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 5 000,00	RECETTES 5 000,00
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
Total de la section de fonctionnement (3)		5 000,00	5 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		2 420 729,80	2 420 729,80

DÉTAIL DU VOTE A REALISER :

- **Dépenses de Fonctionnement : Chapitres 011-012-014-023-042-65 (sauf art 65134-65734-65738) -66-67**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Fraie fonctionnement des groupes d'états	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (non budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 000,00

ADOPTÉ à l'unanimité

● **Recettes de Fonctionnement : Chapitres 002-013-042-70-73 à 78**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spéciaux (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

ADOPTÉ à l'unanimité

● **Dépenses d'Investissement : Chapitres 040-041-10-16-20-204-21-23**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (y compris opérations) (3)	210 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 804 597,19	0,00	2 216 300,00	2 216 300,00	2 216 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en ceds (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 014 990,19	0,00	2 216 300,00	2 216 300,00	2 216 300,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et autres emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison - affectation (BA, régime) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 014 990,19	0,00	2 216 300,00	2 216 300,00	2 216 300,00
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						199 429,80
=						
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 415 729,80

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

ADOPTÉ à l'unanimité

• **Recettes d'Investissement : Chapitres 001-021-024-040-041-10**

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'Assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (regies) (sauf la 138) (3)	1 477 734,18	206 878,00	1 314 082,00	1 314 082,00	1 520 960,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	537 256,00	0,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf la 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 014 990,18	206 878,00	2 114 082,00	2 114 082,00	2 320 960,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	91 645,80	91 645,80	91 645,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions (invest. non transf.) (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	3 124,00	3 124,00	3 124,00
19	Compte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	94 769,80	94 769,80	94 769,80
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 014 990,18	206 878,00	2 208 851,80	2 208 851,80	2 415 729,80
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 014 990,18	206 878,00	2 208 851,80	2 208 851,80	2 415 729,80
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						2 415 729,80

ADOPTÉ à l'unanimité

Mme le Maire a fait lecture et explication des chapitres par section avec vote et a proposé d'approuver ceux-ci. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité tous les chapitres.

12. Exonération des droits « Taxi » 2025

Madame le Maire rappelle au conseil la délibération DCM n°2022-027 voté le 14 avril 2022 qui a fixé notamment les montants de redevance d'occupation du domaine public sur la commune pour les terrasses.

Face aux potentielles conséquences économiques pour les commerces de la Grand'Rue, notamment les cafés/restaurants qui ne pourront pas utiliser les terrasses comme à l'accoutumée, pendant les travaux de réhabilitation de la traversée de la commune en 2024 et 2025, le Conseil Municipal a exonéré le paiement des redevances d'occupation domaniale pour les terrasses durant cette période (DCM n°2024-003).

Cette exonération totale des droits de terrasse sur l'année 2024 et 2025, évitera une fragilisation de leur trésorerie et montrera l'engagement de la commune pour ses commerces.

Le manque de recettes suite à ces mesures est d'environ 8 500 euros par an de recettes non encaissées

L'entreprise effectuant les travaux devant stationner en 2025 potentiellement, sa base de vie et engins sur les places de taxi, Mme le Maire propose à l'assemblée d'exonérer pour cette année les taxis selon le même principe.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

13. Participation à l'appel d'offres de renouvellement des contrats d'assurance des risques statutaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34)

Madame le Maire explique que depuis le 1er janvier 2022, la collectivité est assurée contre les risques statutaires via un contrat souscrit, par l'intermédiaire du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34), auprès de l'assureur GENERALI et du courtier gestionnaire WTW et que depuis le 1er janvier 2024, le contrat initial a été modifié suite à l'activation de la clause contractuelle d'ajustement tarifaire suivi d'échanges pour obtenir une alternative à une hausse tarifaire trop importante.

Le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre 2025.

Mme le Maire expose à l'assemblée :

- L'opportunité de confier au CDG 34 le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement du contrat à compter du 1er janvier 2026 ;
- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le CDG 34 peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité ;
- Que l'adhésion au contrat d'assurance entraîne l'adhésion à la mission facultative de suivi et d'assistance aux contrats d'assurance proposés par le CDG 34.

Mme le Maire propose à l'assemblée de donner mandat au CDG34 et de se laisser la faculté de ne pas y adhérer.

L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité.

14. Vœu sur les tarifs « Périscolaires » - Rentrée scolaire 2025 – 2026

Mme le Maire enchaîne sur le dossier de la tarification du repas pour la cantine. Le Département a fait part de l'application d'une augmentation de sa refacturation à la commune en septembre 2025 pour faire face à l'inflation. Le prix de refacturation à la commune passera de 3,50 € à 3,90 €.

Actuellement, le coût de refacturation est de 3,50 € pour la commune, qui le facture 3,80 € aux familles. Afin de maintenir la qualité du service périscolaire, Mme le Maire propose au conseil d'émettre un vœu pour confirmer que la commune est en capacité cette année scolaire de ne prendre qu'une participation de 0,20 € au lieu de 0,30 € auparavant afin de soutenir les familles déjà impactées par l'inflation. Elle propose également de soutenir le non-changement des autres tarifs.

GARDERIE DU MATIN	
Gratuit si réservation préalable	0 €
Tarif enfant avec réservation hors délais	1 €
Tarif exceptionnel d'urgence	2 €
RESTAURATION MERIDIENNE	
Tarif unique avec réservation (3.90 € repas prix collège + 20 cts surveillance)	4.10 €
Tarif enfant avec réservation hors délais	7.60 €
Tarif « panier repas fourni par les parents » (Panier-repas PAI ou fermeture restauration collège avec encadrement par agents)	1 €
Tarif exceptionnel d'urgence	10 €
ACCUEIL PERISCOLAIRE	
Gratuit si réservation préalable	0 €
Tarif enfant avec réservation hors délais	1 €
Tarif exceptionnel d'urgence	2 €
GARDERIE DU SOIR	
Tarif unique avec réservation	1.20 €
Tarif enfant avec réservation hors délais	2.40 €
Tarif exceptionnel d'urgence	4 €

Elle explique que suite à ce vœu, elle prendra une décision et que les nouveaux tarifs seront annexés au règlement intérieur transmis aux familles lors de l'inscription.

Les membres du Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

15. Vente de biens au 21B avenue de St-Pons – parcelles AB497, AB498 et AB267

Madame le Maire rappelle la délibération DCM n°2024-038 ayant pour objet la vente de biens sis 21 B Avenue de Saint-Pons, cadastrés AB497 et AB498 qui appartiennent au domaine privé communal.

Le bien situé sur la parcelle AB497 est un immeuble comportant 4 appartements non-occupés avec partie de cour intérieure, et celui de la parcelle AB498 est une maison vide depuis fin 2024.

Suite à une première proposition non suivie pour cause de manque de financements, de nouveaux acheteurs se sont fait connaître.

Elle explique que les potentiels acquéreurs souhaitent racheter en simultanée la parcelle AB627 parcelle utilisée comme stationnements et grevée de servitude pour certains riverains.

Elle revient sur le faits que les dépenses indispensables pour remettre ces immeubles en conformité seraient trop élevées, et disproportionnées avec les ressources de la commune aujourd'hui et que lesdits immeubles ne sont pas susceptibles d'être affectés utilement à un service public ou pour un projet d'intérêt général.

Cette nouvelle ressource permettra d'abonder le Budget Principal et donc d'apporter de l'autofinancement supplémentaire pour les projets engagés.

Mme le Maire propose à l'assemblée après une estimation vénale des biens et la réalisation de l'ensemble des diagnostics techniques immobiliers nécessaires, de procéder à la vente pour un montant de 125 000 € auquel il reviendra de déduire les frais de l'agence immobilière. Les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

16. Maintien à 100% de l'indemnisation du traitement brut en cas de maladie à partir du 1^{er} mars 2025

Mme le Maire explique à l'assemblée que l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 prévoit la réduction de l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO) de 100 % à 90 % du traitement durant les trois premiers mois du congé :

- Pendant les 3 premiers mois : maintien de 90 % du traitement (contre 100% jusqu'à présent),
- Pendant les 9 mois suivants : maintien de 50 % du traitement (inchangé).

Cette réforme s'applique à tous les fonctionnaires : titulaires, stagiaires, temps complet, temps non complet et temps partiel. Une modification apportée par voie réglementaire est attendue pour transposer cette réduction de l'indemnisation aux agents contractuels de droit public.

La modification s'applique aux congés de maladie accordés à compter du premier jour du mois suivant la publication de la loi, c'est-à-dire le 1er mars 2025.

La diminution de l'indemnisation du fonctionnaire placé en CMO influe sur les autres éléments de rémunération qui sont versés dans les mêmes proportions que le traitement.

À l'inverse, cette diminution est sans incidence sur le supplément familial de traitement (SFT) et sur l'indemnité de résidence (IR) qui sont conservés en totalité durant le CMO.

Seules les dispositions de l'article L.822-3 du Code Général de la Fonction Publique, concernant les fonctionnaires, ont été modifiées. L'article 7 du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale fait toujours référence au versement du « plein traitement » puis du « demi-traitement », selon l'ancienneté de l'agent.

Mme le Maire explique que l'AMF ainsi que de nombreux maires, tiennent l'argumentation suivante : tant qu'à prôner l'égalité, il serait logique que les employeurs territoriaux, ne serait-ce qu'en vertu du principe de libre administration, puissent décider, s'ils le souhaitent, de maintenir localement la rémunération à 100 %.

Mme le Maire assure que les salaires de nos agents ne suivent pas l'inflation et sont soumis à des augmentations importantes comme encore en janvier 2025 avec une augmentation de la mutuelle d'environ 20 euros par mois en moyenne par agent. Leur pouvoir d'achat et leurs conditions de vie se précarisent, nous devons donc par cette délibération montrer le soutien de la collectivité aux femmes et hommes qui travaillent chaque jour pour le bien de notre commune.

Il est nécessaire de délibérer pour que la décision soit prise en compte pour les payes du mois d'avril.

Mme le Maire propose aux élus de maintenir à 100% l'indemnisation du traitement brut en cas de maladie à partir du 1er mars 2025.

Points divers :

- Conseil Communautaire Sud-Hérault : le budget a été voté.

Madame Monique LEROY indique que le département ne prête plus le matériel pour les festivités mais qu'il l'a redistribué aux Communautés des Communes, dont la nôtre qui pourra le prêter aux associations.

- Les vide-greniers : une nouvelle formule sera utilisée avec des emplacements préétablis pour éviter notamment l'afflux le matin très tôt des exposants.

Travaux :

RD 612

- Dans la nuit du 17 au 18 avril 2025 la route sera fermée pour la réalisation des enrobés de l'avenue de St-Pons sauf en cas de pluie, où les travaux seront alors reportés.

Maison de Santé

- Les travaux avancent bien avec en juin une mise hors d'air, hors d'eau. La fin prévisionnelle des travaux est attendue à la fin du quatrième trimestre 2025.

Cantine

- Les travaux vont débuter en avril 2025 par des travaux pour la suppression du chauffage sur l'emprise cantine.

Jardin intergénérationnel

- Les études commenceront 2^{ème} semestre 2025.

La séance est levée à 22 h 36.

Saint-Chinian, le 07/04/2024

Secrétaire de séance

Marie-Claude MOTHE



Mme le Maire

Catherine COMBES



